

**7S TRANSPORT au capital de 100€
ayant son siège social au 14 RUE DE LA GARENNE 92310 SEVRES ETG.RDC
APP.54**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15.06.2024**

L'an deux mil vingt quatre

Le 15.06.2024

A SEVRES

**L'associé Unique de 7S TRANSPORT au capital de 100€ ayant son siège social
au 14 RUE DE LA GARENNE 92310 SEVRES ETG.RDC APP.54**

divisée en 100 parts de 1 € chacune, possédant ainsi 100 parts, soient plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur KHARROUGA Sidi Mohammed**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du président
- Rémunération de la présidence
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous documents nécessaires

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du président :

L'Assemblée Générale, DECIDE DE NOMMER **Monsieur KHARROUGA Sidi Mohammed, né le 14.02.1970 à RABAT au Maroc et demeurant au 14 RUE DE LA GARENNE 92310 SEVRES ETG.RDC APP.54 président de la SASU 7S TRANSPORT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de son président de ne pas avoir de rémunération pour conforter les fonds propres de la société. Elle consent à le rembourser de ses frais sur présentation de justificatifs.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.